

Examen au cas par cas pour les PLU et PLUi (liste indicative d'informations à fournir)

1 - Intitulé du projet

Procédure concernée (élaboration, révision, déclaration de projet impactant un PLU) : **Modification N°2 du PLU**
Territoire concernée : **Commune de Planaise**

2 - Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable: **Commune de Planaise (Maire : Jean-Paul RATEL)**
Courriel : **communedepланаise@wanadoo.fr**

3 - Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire

Nom de la commune concernée : **Commune de Planaise**
Nombre d'habitants concernés (au dernier recensement général de la population) : **520 habitants – recensement 2015**
Superficie du territoire : **416 ha**

3.2. Quels sont les objectifs et les grandes orientations de cette procédure ?

Annexe : S'il y a eu une délibération du Conseil Municipal en ce sens, joindre la délibération engageant la procédure de modification

Objectifs explicités dans la délibération prescrivant la procédure de modification :

- l'ouverture à l'urbanisation de 2 zones 2AU sur le secteur du Chatelard
- la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur du Chatelard
- la modification des limites de sous secteurs au sein de la zone Ua
- la modification d'autres éléments réglementaires comme le recul des constructions en zone dense

Le 14/8/19

Commune de PLANAISE
Le Maire, Jean-Paul RATEL



3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?

Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale

Les grandes orientations d'aménagement déclinées dans le PADD sont les suivantes:

1. Prévoir un développement qui accompagnera l'adaptation des équipements et des réseaux
2. Préserver l'activité et les terres agricoles
3. Préserver le cadre architectural et paysager de la commune
4. Poursuivre la diversification de l'habitat sur le territoire
5. Promouvoir un développement durable du territoire et de son urbanisation
6. Accompagner le développement en termes d'activités

Ces grandes orientations ne sont en aucun cas remises en cause par la procédure de modification simplifiée.

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?

Annexe :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet impactant un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;

- l'ouverture à l'urbanisation de 2 zones 2AU sur le secteur du Chatelard
- la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur du Chatelard
- la modification des limites de sous secteurs au sein de la zone Ua
- la modification d'autres éléments réglementaires comme le recul des constructions en zone dense et une clarification de règles d'aspect

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? Si oui, préciser

Le projet fera l'objet :

- D'un avis des personnes publiques associées
- D'une enquête publique conjointe avec la modification du zonage d'assainissement

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...

- les dispositions de la loi Montagne ? Non
- les dispositions de la loi Littoral ? Non
- une DTA ou DTADD ? Non
- un SCoT, un schéma de secteur ? Oui :
SCoT de Métropole Savoie (en cours de révision)
- un (ou plusieurs) SDAGE ou SAGE ? Si oui, le(s)quel(s) ? SDAGE Rhône Méditerranée

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

4 - Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

L'impact sur les terres agricoles reste très faible, puisqu'il s'agit de permettre l'évolution d'une structure agricole (la modification de l'emprise modifiée concerne 1 % de la superficie globale de la zone agricole).

Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ?

Si oui : Ouverture à l'urbanisation de 2 zones 2AU, qui seront rendues constructibles suite à la modification du zonage d'assainissement

4.2. Milieux naturels et biodiversité

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs)	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
<ul style="list-style-type: none"> - Zone Natura 2000 ? - Zone importante pour la Conservation des oiseaux (ZICO) ? - Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ? - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ? - Arrêté préfectoral de protection de biotope ? - Continuité écologique connue (réseau écologique Rhône-Alpes...) ? Continuité repérée par la commune ou l'intercommunalité, par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) approuvé ? - Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ? 	X	X X X X X	<p>Zone Natura 2000 « Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère »</p> <p>1 ZNIEFF de type 1 : « Ecosystème alluvial de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan »</p> <p>Le ScoT de Métropole Savoie identifie des corridors écologiques sur le territoire.</p>

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
<ul style="list-style-type: none"> - Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologique)? - Site classé ou projet de site classé ? Site inscrit ? - Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de Mise en Valeur du Patrimoine (AVAP) ? - Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ? - Directive de protection et de mise en valeur des paysages ? - Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ? 		X X X X X	

4.4. Ressource en eau

Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? - Des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ? - De captages repérés par un SDAGE ? 	X	<ul style="list-style-type: none"> X X 	Présence d'un pompage sur le territoire, avec la définition des différents périmètres de protection, intégrés lors de l'élaboration du PLU

Usages :	Oui	Non	Si oui, Précisez
<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? - Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages ? - Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ? - Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ? - Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ? 	<ul style="list-style-type: none"> X X 	<ul style="list-style-type: none"> X X 	La modification du PLU n'apporte pas d'impact sur ces thématiques

4.5. Sols et sous sols, déchets

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs)	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
<ul style="list-style-type: none"> - Sites et Sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) - Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) - Projet de création ou d'extension de carrières ? - Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ? 		<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	

4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs)	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
<ul style="list-style-type: none"> - Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ? - Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ? - Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ? - Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? 	X	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p>PPRI d'Isère en combe de Savoie</p>

4.7. Air, énergie et climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs)	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
<ul style="list-style-type: none"> - Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ? - Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? - Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? 		X X X	

5 - Le cas échéant :

Éléments complémentaires que la commune souhaite communiquer ?

Pas d'éléments complémentaires spécifiques à indiquer.

6 – Annexes (Rappel)

Élaboration ou révision « générale » (article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi

- Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale
- Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur
- Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration

Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, CU) et les déclarations de projet impactant un PLU :

- Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint

Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, CU) et les déclarations de projet impactant un PLU :

- Délibération prescrivant la procédure